



N° : A094/2025

ARRETE DU MAIRE

Pouvoirs de police / stationnement et circulation
Feu d'artifice dans le cadre de la Fête Nationale le 13 juillet 2025

Le Maire de Lavans-ès-Saint-Claude,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le récépissé de déclaration numéro **2025/073** du **27 juin 2025** signé par les services de la préfecture du Jura ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures utiles à la bonne organisation du feu d'artifice organisé par l'association Anim'Lavans et la commune de Lavans-ès-Saint-Claude, le soir du dimanche 13 juillet 2025, notamment au vu du nombre de participants et du caractère exceptionnel de l'événement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

le stationnement des véhicules sera interdit :
le dimanche 13 juillet de 8h00 à 24h : sur le parking des écoles, 711 route du Haut-Jura.

Article 2 :

La circulation et le stationnement des véhicules sera interdite du dimanche 13 juillet de 21h30 à 00h30
- RD 470 / route du Haut-Jura du n° 1378 au croisement de la rue de bourg dessus / de la rue de la caserne / de la route du Haut-Jura et montée du crêt.

Une déviation de la circulation automobile sera mise en place : rue de la cueille, rue de la caserne, RD n°118E2.

Les barrières et la signalisation seront mises en place, maintenues en état et retirées par l'organisateur.



ARRETE DU MAIRE

Mairie de Lavans-ès-Saint-Claude BP 5 1 place Gilbert Cottet-Emard 39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE
Tél. : 03.84.42.11.99 Fax : 03.84.42.22.97 Courriel : mairie@lavans-les-saint-claude.fr



Article 3 :

La présence du public sera interdite du 22h30 à 23h30 dans un périmètre de 100 mètres autour de la zone de tir comme indiqué sur le plan ci-dessous



Article 4 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de Lavans-lès-Saint-Claude.

Fait en mairie de Lavans-lès-Saint-Claude

Le 1^{er} juillet 2025

Philippe PASSOT, maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire d'0000e cet acte et informe que le présent document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon (Doubs) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication / notification.

ARRETE DU MAIRE

Mairie de Lavans-lès-Saint-Claude BP 5 1 place Gilbert Cottet-Emard 39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE
Tél. : 03.84.42.11.99 Fax : 03.84.42.22.97 Courriel : mairie@lavans-les-saint-claude.fr